Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CUQ au 1130 route de l'Église à Sainte-Foy, à 16 h, le 20 juin 2002.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2002

Résolution E-2002-041

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 2002.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un chargé de projet pour la réalisation du PGMR

Résolution n° E-2002-042

De nommer monsieur Fernand Latouche comme chargé de projet pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

De demander à la Ville de Québec d'accepter le prêt de service de monsieur Fernand Latouche aux fins de remplir cette fonction à la CMQ pour une période de trois ans.

De maintenir sa rémunération et ses autres conditions de travail conformément au recueil des conditions de travail de référence (CUQ).

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général, à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 5 juin 2002
Certificat du Trésorier : CT-135, sujet à l'adoption du budget et à la subvention du gouvernement (PGMR)
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Locaux de la CMQ

Résolution n° E-2002-043

D'accepter l'affectation dans le bâtiment du 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, des locaux de la CMQ le tout suivant le plan joint en annexe au mémoire du 12 juin 2002 préparé par le secrétaire-trésorier.

D'autoriser le directeur général à négocier avec les personnes responsables de la Ville de Québec sur la base de cette affectation, les conditions du bail à intervenir entre la CMQ et la Ville de Québec et à soumettre celles-ci au Conseil de la CMQ pour son approbation.

Référence : Mémoire du 18 juin 2002
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2002-044

D'approuver le bordereau de dépenses en date du 17 juin 2002 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 86 987,38 $.

Référence : Bordereau de dépenses pour la période du 4 au 14 juin 2002
Certificat du Trésorier : CT-136
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Acquisition de matériel

Résolution n° E-2002-045

D'accepter l'acquisition d'un ordinateur et de deux imprimantes pour les besoins de la CMQ via la Direction générale des acquisitions du gouvernement du Québec pour un montant n'excédant pas 12 000 $ plus les taxes.

Référence : Mémoire du 18 juin 2002
Certificat du Trésorier : CT-137, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE